



## Concours des jardins fleuris et potagers

Depuis de nombreuses années, la municipalité prend plaisir à découvrir les jardins des habitants. Très investis et dotés d'un véritable talent, les concurrents participent, chaque année, à l'embellissement de Beaufort-en-Anjou. Une valeur ajoutée pour le cadre de vie de la commune.

Face aux enjeux environnementaux, les membres du Comité Biodiversité et Environnement de la ville ont travaillé en 2024, avec les élus, à la mise en œuvre d'un nouveau règlement. Les pratiques éco-responsables ont été intégrées dans les critères de notation, en plus des critères classiques.

Le choix des végétaux, l'utilisation des plantes vivaces peu consommatrices en eau, l'utilisation de paillage, la présence de récupérateurs d'eau... sont des exemples des critères d'appréciation spécifique. Ils sont pris en compte par les membres du jury bénévoles lors de la notation.

### **Les inscriptions sont ouvertes, chaque année, jusqu'au 15 juin.**

Pour y participer, remplissez le formulaire ci-dessous en choisissant la catégorie dans laquelle vous souhaitez concourir.

> **Téléchargez le formulaire d'inscription** : [cliquez ici](#)

Le formulaire est également disponible en version papier à l'accueil des mairies de Beaufort et de Gée. Le règlement et les critères sont joints.

Le dossier d'inscription doit être retourné avant le 15 mai :

- Par mail à [services-techniques@beaufortenanjou.fr](mailto:services-techniques@beaufortenanjou.fr) ou
- À l'accueil des mairies de Beaufort-en-Vallée et de Gée.

### **Règlement du concours**

Le concours des jardins fleuris et potagers est ouvert à tous les propriétaires ou locataires de Beaufort-en-Anjou. La participation est libre et gratuite.

Les participants peuvent s'inscrire dans l'une des 2 catégories suivantes :

- Jardins d'agrément de pleine terre
- Jardins potagers de pleine terre

Le passage du jury a lieu chaque année entre le 15 juin et le 15 juillet. Toutes les catégories jugées doivent être visibles depuis la rue ou la route.

À l'issue du concours, une cérémonie est organisée, en fin d'année, pour féliciter les participants et récompenser les heureux gagnants.

> **Consultez le règlement 2024** : [cliquez ici](#)

**Des questions ? Contactez le 02 41 57 66 43.**